

*Loi sur les banques*

Le ministre des Finances (M. Chrétien) devrait s'informer des mesures que le gouvernement de la Norvège a prises dernièrement pour démocratiser le système bancaire de ce pays, parce qu'elles sont un bon exemple, un exemple que nous ferions bien de suivre au lieu de permettre que notre économie soit de plus en plus contrôlée par les banques et les grandes sociétés.

A une époque où le monde entier s'inquiète sérieusement des opérations du cartel pétrolier des pays membres de l'OPEP et de l'existence possible d'un cartel de l'uranium—en fait, le premier ministre a laissé entendre qu'un cartel de ce genre profiterait peut-être à l'industrie du nickel—faut-il s'étonner que la révision décennale de la loi sur les banques soit constamment retardée par un gouvernement qui ne souhaite pas se mêler trop des affaires du cartel commode des banquiers canadiens qui, de concert avec la Banque du Canada, ont le monopole de la production de l'argent.

Le premier ministre a publiquement qualifié les banquiers de «pires saboteurs de l'économie canadienne» et s'est dit scandalisé des profits réalisés par les banques—quelque 232 millions de dollars en 1977. On serait donc en droit de s'attendre à ce que le très honorable député fasse quelque chose à leur endroit. Mais rien de tel. Au contraire, lui et son gouvernement nous demandent, à nous, représentants de la population, de remettre à nouveau la révision de la loi sur les banques.

Examinons brièvement les profits réalisés par les banques pour l'année se terminant le 31 octobre 1977. Voyons tout d'abord les recettes totales. La Banque royale a connu une augmentation de 12.3 p. 100, la Banque de commerce, de 11 p. 100, la Banque de Montréal, de 11.1 p. 100, la Banque de Nouvelle-Écosse, de 13.3 p. 100 et la Banque Toronto-Dominion, de 10.8 p. 100. Et cela, monsieur l'Orateur, à une époque où le secteur d'affaires non-financier est dans une situation sur laquelle on n'a pas à s'étendre et où le gouvernement consacre un milliard et demi de dollars au déblocage du reste du secteur privé.

Voyons donc maintenant leurs profits après impôts. Dans le cas de la Banque royale, ils sont passés, de 1976 à 1977, de 157.4 millions à 168.8 millions de dollars. Les profits de la Banque de commerce sont passés de 145 millions à 150 millions de dollars. Et j'arrondis. La Banque de Montréal a vu ses profits passer de 95 à 122 millions de dollars, la Banque de la Nouvelle-Écosse, de 116 à 131 millions de dollars et la Banque Toronto-Dominion de 92 à 100 millions de dollars. Cela représente l'augmentation du produit net des actions de ces importantes sociétés.

● (1612)

Une des raisons pour lesquelles le gouvernement n'est pas pressé de réviser le système et d'exercer un contrôle plus étroit c'est que, entre 1976 et 1977, le produit net par action est passé de \$4.30 à \$4.61 à la Banque Royale, de \$4.19 à \$4.32 à la Banque de Commerce, de \$2.71 à \$3.18 à la Banque de Montréal, de \$2.83 à \$3.19 à la Banque de la Nouvelle-Écosse, et de \$2.43 à \$2.63 à la Banque Toronto-Dominion. Cela représente des profits plutôt intéressants par rapport au reste de l'économie et illustre bien le traitement de faveur qu'on

accorde à ces cinq puissantes institutions bancaires, de même qu'à la banque centrale, afin de leur permettre de contrôler la masse monétaire dans ce régime de quasi-monopole, voire de monopole tout court.

Bien sûr, nous n'avons pas été étonnés de voir les représentants de ces importantes sociétés, par la voix de l'Association des banquiers canadiens, reconnaître que le Livre blanc présenté par le gouvernement s'éloignait peu des recommandations de cet organisme. Nous n'avons pas été étonnés non plus de constater que les actions boursières des cinq banques à charte détenant les actifs les plus importants aient enregistré les gains les plus considérables depuis deux ans.

En réalité, il n'y a que 12 banques au Canada, et parmi elles, les cinq que j'ai mentionnées, du fait qu'elles contrôlent 90 p. 100 de tous les actifs bancaires, exercent, à toutes fins utiles, sinon un monopole théorique, du moins un quasi-monopole, et, à bien des égards, elles exercent véritablement un monopole, étant donné que, par rapport aux opérations de la Banque du Canada sur le marché libre, elles sont en mesure d'accroître ou de diminuer la masse monétaire de notre pays.

Ces banques se sont toujours arrangées pour tenir à l'écart les coopératives de crédit qui assument pourtant 60 p. 100 de l'ensemble des prêts à la consommation au Canada, en obtenant du gouvernement d'Ottawa l'autorisation d'instaurer des horaires spéciaux.

Ces grandes banques ont ostensiblement accordé la préférence aux femmes pour les emplois de caissières et autres emplois du même genre, et les femmes constituent 70 p. 100 des effectifs dans l'industrie bancaire, mais elles veillent à ce que 2 p. 100 d'entre elles seulement accèdent aux postes de direction. Toutefois, le président directeur général de la Banque Royale du Canada, M. Earle MacLaughlin, a eu le culot de dire qu'on ne pouvait trouver de femmes compétentes au Canada dans le domaine de l'économie pour faire partie des conseils d'administration. Apparemment, il y a trop de sénateurs qui briguent ce genre d'emplois. Pourtant, jusqu'en 1970, il y avait au Canada un seul directeur de banque du sexe masculin qui était allé à l'université. Malgré cela, il prétend que les femmes ne sont pas compétentes pour siéger aux conseils d'administration et profiter un peu de tout ce favoritisme.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Hogan:** Bien sûr, ces banques n'ont pas à s'inquiéter des contrôles qu'on leur impose parce que le comité sénatorial sur les banques est dirigé par des sénateurs libéraux dont un bon nombre ont recours au chevauchement des conseils d'administration, comme l'ont fait les banques pour dominer une grande partie du pays et des politiques du gouvernement fédéral.

Cette bonne entente entre le comité sénatorial sur les banques et les cinq grandes banques qui jouissent de la protection du gouvernement fédéral donne largement raison à Marx qui, au sujet du capitalisme au XIX<sup>e</sup> siècle, a déclaré que le gouvernement n'était que le comité d'administration de la bourgeoisie. Et c'est sans doute toujours vrai si au lieu de bourgeoisie vous parlez de banques et de sociétés multinationales. Je crois très sérieusement que cette constation de Marx est toujours vraie en 1978, ici au Canada.